

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE ANNABA
DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
NIF : 095423019137526

Tél : 038/45.22.12

FAX : 038/45.22.13

Avis d'attribution provisoire du marché

Conformément aux articles 46 et 52 de la loi N° 23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 65 alinéa 02 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction de la Santé et de la Population de la wilaya de Annaba, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 10/2026 paru sur les quotidiens nationaux: **الجزائر المباشر** et **DZ WATCH** en date du **05/08/2026** et la **NOUVELLE REPUBLIQUE** en date du **10/08/2026** et **النصر** en date du **16/08/2026** et le **BOMOP** en date du **09/08/2026** Relatif à l'opération :

Acquisition D'équipements, Consommables, Accessoires Et Dispositifs Médicaux Nécessaires Pour Le Dépistage Le Diagnostic Et La Prise En Charge Des Cancers.

LOT N°08 : Acquisition Dispositifs Et D'équipements Médicaux Destines A La Greffe De La Moelle Osseuse Autogreffe Et Allogreffe

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres, la direction de la santé et de la population de la wilaya d'ANNABA a attribué provisoirement le marché comme suit :

Désignation des lots	Désignation de l'entreprise	Montant de l'offre avant vérification en DA et en TTC	Montant de l'offre après vérification en DA et en TTC	Délai De livraison	Note Technique + financière	Observation
LOT N°08 : Acquisition Dispositifs Et D'équipements Médicaux Destines A La Greffe De La Moelle Osseuse Autogreffe Et Allogreffe	EURL OZID MEDICAL NIF 002343032492292	297 498 810,00 da	297 498 810,00 da	60 jours	100 pts	Offre unique

En vertu de l'article 82 du décret présidentiel sus-cité, tout soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de Monsieur le Président du Comité des Marchés publics de la wilaya d'Annaba dans un délai de dix (10) jours à compter de la première date de publication du présent avis.

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher auprès du service de planification de la direction de la santé et de la population au plus tard trois(3) jours à compter du premier jour de la parution du présent avis d'attribution provisoire.